

ASSOCIATION ETAI

L'Entraide, le Travail, l'Accompagnement, l'Insertion
De la Personne en situation de Handicap
B.P. 58 – 16, rue Anatole France
94272 – Le Kremlin-Bicêtre

(L'« Association »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION E.T.A.I. EN DATE DU 15 JUIN 2024

*L'an deux milles vingt-quatre,
et Le quinze juin,
À dix heures et trente minutes,*

Les membres de L'association à jour de leur cotisations (ci-après désigné, les « **Membres** ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle (ci-après, l'« **Assemblée** »), sur convocation du président du Conseil d'Administration de l'Association par lettre simple en date du 20 mai 2024, dans les locaux de l'ESAT Jacques Henry, 24 rue Henri Poincaré – 94400 Vitry-sur-Seine.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque Membre présent ou représenté, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire le cas échéant.

Monsieur Bruno Vella, préside la séance en sa qualité de président du Conseil d'Administration de l'Association (ci-après, le « **Président** »).

Monsieur Ludovic Pegéot, Commissaire aux Comptes de l'Association, domicilié 62 avenue Henri Martin – 75116 Paris, convoqué en date du 16 juin 2022, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les Membres présents sont au nombre de 15 et que le nombre de pouvoirs est de 32.

Le nombre total de Membres présents ou représentés étant ainsi de 47, le *quorum* de l'Assemblée est atteint.

En conséquence, l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle qu'il a préalablement mis à la disposition des Membres, au siège de l'Association et sur son site internet :

- Le Rapport Moral 2023,
- Le Rapport d'Activité 2023,
- Le Rapport Financier 2023,
- Le Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos,

Le Président déclare que les autres documents et renseignements prévus par les Statuts et par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour :

- (I) Pointage des présents et des pouvoirs,
- (II) Approbation du procès-verbal de l'AG Mixte du 10.06.2023,
- (III) Rapport Moral sur la vie de l'Association,
- (IV) Rapport d'Activité,
- (V) Rapport Financier et Rapport du Commissaire aux Comptes,
- (VI) Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes,
- (VII) Renouvellement et Élection des Administrateurs,
- (VIII) Réponses aux questions transmises et inscrites.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation du Procès-Verbal de l'AG du 10.06.2023

Le Président donne lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 10.06.2023.

L'Assemblée, connaissance prise du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 10.06.2023 présenté par le Président, **approuve** ledit Procès-verbal et tous ses développements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Rapport Moral de L'Association

Le Président donne lecture et commentaires du Rapport Moral sur la vie de l'Association pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Assemblée, connaissance prise du Rapport Moral de l'Association présenté par le Président, **approuve** ledit Rapport en tous ses développements.

TROISIEME RESOLUTION
Rapport d'Activité de l'Association

Monsieur Nicolas Pépin, en sa qualité de Directeur Général de l'Association, présente le Rapport d'Activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Madame Karine Chelstowski, en sa qualité de Directrice Générale Adjointe, et les directeurs-trices d'établissements, présentent le compte rendu des activités 2023 des différents Établissements.

L'Assemblée, connaissance prise du Rapport d'Activité de l'Association présenté par le Directeur Général, la Directrice Générale Adjointe ainsi que les Directeurs d'établissements, **approuve** ledit Rapport en tous ses développements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
***Rapport Financier de l'Association, affectations des
résultats et Rapport du Commissaire aux Comptes***

Madame Catherine Coché, en sa qualité de Directrice Administrative et Financière de l'Association, présente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le Rapport Financier y relatif

Les comptes se soldent par un excédent de **875 845.62 euros**

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, prend acte des conclusions dudit rapport.

L'Assemblée décide d'affecter les résultats de l'exercice conformément au tableau d'affectation des résultats reporté en page 6 du Rapport Financier et annexé au présent procès-verbal (**Annexe 4**), ce sous réserve d'une affectation différente des résultats à tiers financeurs.

L'Assemblée **approuve** les opérations traduites dans ces comptes ainsi que le Rapport Financier en tous ses développements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – BIS

Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat du commissaire aux comptes titulaire vient à expiration à l'issue de la présente séance. Aussi, l'Assemblée décide de nommer :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31/12/2029, laquelle se réunira en 2030.
- La société Odycé Nexia, SAS, Membre de Nexia, située au 17, Bd Augustin Cieussa à Marseille 13007 ayant son bureau secondaire situé 7, rue de Madrid 75008 Paris.

L'Assemblée Générale décide de ne pas désigner de commissaire aux comptes suppléant, le commissaire aux comptes titulaire n'étant pas une structure d'exercice professionnel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement et élections des Administrateurs

Demande est faite à l'Assemblée Générale le renouvellement des mandats, pour 4 ans soit jusqu'en 2028, des administrateurs suivants :

- Madame Deletre Joëlle
- Monsieur Lechevalier Serge
- Monsieur Messon Robert
- Monsieur Vella Bruno

Sur proposition du Conseil d'Administration, demande est faite à l'Assemblée Générale, la nomination de Mme Léonne Marenati comme nouvelle administratrice. Elle exercera son mandat pendant 4 ans soit jusqu'en 2028.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

REPONSE AUX QUESTIONS TRANSMISES ET INSCRITES

Aucune question n'ayant été présentée par les Membres, le Président et le Conseil d'Administration remercient tous les participants de leur venue et de leur confiance.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le procès-verbal signé par le président et le Secrétaire du Conseil d'Administration et répertorié sur le registre des Assemblées de l'Association.

Le Secrétaire
Serge Lechevalier

Le Président
Bruno Vella